

L'école qui dit non



(1) Mercredi, 8 heures. A l'entrée du collège-lycée Provence, à Marseille, Flavien Puig, surveillant, scrute les logos des marques sur les vêtements des élèves. Arrive Claire, avec une broderie un peu trop voyante sur la manche de son sweater. « Dis donc, il est gros ton W., là. » La collégienne se défend : « C'est juste une lettre. La marque n'apparaît pas... » Passe pour aujourd'hui, mais « à partir de demain, le règlement s'applique », avertit Flavien. Les sanctions pourront alors aller du port d'une blouse bleu lavande au renvoi temporaire, pour finir par l'expulsion définitive de l'élève (et donc le changement d'école) en fin d'année après la cinquième récidive.

(2) Comme Claire, les 1500 élèves de l'établissement marseillais Provence ont l'obligation cette année de porter une tenue « simple, sobre

et décente, notamment financièrement ». Les tee-shirts, pulls, pantalons doivent être unis et sans logo. Seuls les polos et chemises peuvent être ornés d'une figurine ou inscription discrète, limitée à quelques centimètres. L'établissement espère ainsi lutter contre les discriminations. « 125 des 1000 familles ayant un enfant ici ne paient que 50 euros par an, car ce sont des familles très modestes. Or, pour s'intégrer, se faire des amis, on a vu des enfants porter des vêtements d'une valeur pouvant aller jusqu'à 1000 euros », explique Pascal Sevez, directeur de l'établissement. « Ce règlement met tout le monde sur un pied d'égalité. Nous voulons faire réfléchir les élèves et leur permettre d'inventer une façon de se vêtir sans se définir par rapport à la valeur de ce qu'ils portent. »

*Les Dossiers de l'Actualité,
novembre 2014*